



COMPTE-RENDU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JANVIER 2024

Nom	Fonction	Collège	Présent	Diffusion
BENHAMOU Stéphane	Resp. Département Informatique	1 ^{er}	X	X
BOI Marcel	Resp. Département Communication	3 ^{ème}	Excusé	X
BOUVERNE Marc	Président UR24	2 ^{ème}	X	X
BRÉARD Serge	Trésorerie & Vice-Président	1 ^{er}	X	X
CHABONAT Alain	Vice-Trésorier	1 ^{er}	X	X
CHICH Francine	Présidente UR13	2 ^{ème}	X	X
COUPEAU Didier	Président UR03 & Resp. Département Formations	3 ^{ème}	X	X
FONDIN Jean-Pierre	Président UR17 & Secrétaire Général (Démissionnaire)	1 ^{er}	X	X
GASTALDI Dominique	Président UR11 & Vice-Président UR	2 ^{ème}	X	X
LABRUYÈRE James	Président UR04 & Resp. Département Compétitions	3 ^{ème}	X	X
LUCAS Jean-Pierre	Président UR15 & Resp. Département Partenariat	2 ^{ème}	X	X
MONDIÉ Fabienne	Présidente UR10 & Adjointe de Rédaction La Lettre	2 ^{ème}	X	X
PRUVOT Danièle	Présidente UR01 & Resp. Département Publications	3 ^{ème}	X	X
SALEILLES Jean	Président	1 ^{er}	X	X
SIGNORET-DUSSUTOUR Chantal	Présidente UR14	1 ^{er}	X	X

ORDRE DU JOUR

- Mot de bienvenue et rappel de l'ordre du jour par Jean,
- Point adhésions et finances par Serge,
- Validation des prises en charge lors du prochain Festival au Creusot, par Serge,
- Validation du dernier CA par Jean-Pierre Fondin,
- Avancement des travaux du local rue Vallès, par Jean-Pierre Fondin,
- Le rescrit fiscal, « comment ça marche », Marc, Serge, Dominique,
- Remboursement pour les présidents de région, présents lors d'une compétition nationale dans leur UR ? par Dominique,
- Les montages audiovisuels sont en ligne sur le site fédéral, par Stéphane,
- Réflexion sur le contenu du prochain Festival, par tout le CA,
- Appel aux candidats, 1er, 2ème, 3ème collège avec dates, Danièle,
- Points divers :
 - Petit rappel, avant la diffusion de FIF ou autres messages sur les différents supports de la fédération,
 - Une synthèse du contrat Sacem et des avantages de la reconnaissance pour la Fédération d'être reconnue d'Intérêt Général sont en pièce jointe,
 - Questions diverses,

Le Conseil d'Administration débute à 18h précises.

MOT DE BIENVENUE

Jean souhaite la bienvenue et ses meilleurs vœux à toutes et tous

POINT ADHÉSIONS ET FINANCES

Les arrêtés du mois précédent ont été envoyés en début de mois, comme de coutume.

Serge Bréard présente son rapport joint à ce compte-rendu.

Quelques chiffres sont transmis à date :

- Résultat de l'exercice : 245.500 € (230.300 € en 2023)
- Trésorerie : 349 400 € (401.260 € en 2023)
- Adhésions au 1^{er} janvier : 7.721 adhérents et 523 clubs (7.709 et 522 en 2023)

COMPTE-RENDU - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JANVIER 2024

Au global, les recettes sont légèrement en avance par rapport à l'année précédente (+ 3.256 €). 95,17% du Budget prévisionnel a été consommé. Jean souligne un retard d'environ 250 adhésions par rapport au nombre total d'adhésions en fin de saison. Serge indique que c'est un phénomène habituel et qu'en janvier environ 200 adhésions sont comptabilisées, ce qui induira une stabilité de l'effectif sans progression. Certaines UR sont en retard au niveau des adhésions et d'autres à contrario ont progressé.

FESTIVAL DU CREUSOT - VALIDATION DES PRISES EN CHARGE

Quelques réunions du comité de pilotage du Festival se sont déjà tenues avec l'équipe du Creusot, ce qui a permis d'avancer sans perdre de temps, car Montbéliard a confirmé son retrait du projet. Le contenu du Festival doit être construit. Une certaine déception a suivi les éditions précédentes concernant la venue, la participation, le contenu, etc. Nous devons nous remettre en question.

VALIDATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CA

Pas beaucoup de retours suite à communication du dernier compte-rendu. Jean intervient et indique que nous avons besoin d'un document plus détaillé, image de ce qui se dit au cours de la réunion. Stéphane confirme que le CR est un peu court et trop concis pour être publié sur le site fédéral. Il faut que le compte-rendu soit à l'image des échanges constructifs que nous avons au cours de ces réunions, indépendamment des préparations faites par certains intervenants. Il faut aussi qu'une personne absente puisse retrouver un contenu détaillé.

On ne retrouve pas tout ce qui se passe au sein de la FPF. Jean-Pierre répond qu'il faut que les intervenants communiquent leurs documents. Il est évoqué la possibilité de demander à Sandra, notre secrétaire, de rédiger le rapport par relecture de l'enregistrement, ce qui nécessiterait un travail complémentaire qui n'est pas toujours compatible avec sa charge notamment lors des mois de réadhésion.

Jean-Pierre Fondin a l'issue du conseil d'Administration présente sa démission en raison des remarques soulevées.

AVANCEMENT DES TRAVAUX DU SIÈGE

Jean-Pierre Fondin présente l'avancement des travaux : les finitions sont en cours sur le côté cour du local. Il se rendra mardi 16 janvier sur place pour constater l'avancement et pour rencontrer Celeritas, l'entreprise mandatée, pour négocier les travaux intérieurs.

Le délai du Dossier Préalable d'Urbanisme arrivera à échéance le 5 février. A cette date, Celeritas pourra démarrer la fabrication des éléments de façade. La pose débutera à la fin du mois de février.

Le devis des travaux d'aménagement intérieur serait contenu dans une fourchette de 8 à 9.000€. Ce coût devra être validé par le Conseil d'Administration. L'entreprise (?) a déjà été approchée début janvier 2023 et a fourni un devis d'environ 7.000€ qui paraît cher et n'est pas suffisamment détaillé notamment en ce qui concerne les matériels, leurs modèles, etc. Un nouveau devis précis devra nous être transmis pour éviter tout litige lors de la réception des aménagements.

Le Conseil d'Administration confirme l'intérêt de réaliser ces travaux d'aménagement dans la continuité de ceux entrepris sur les façades sur cour et sur rue.

FONCTIONNEMENT DU RESCRIT FISCAL

La reconnaissance d'intérêt général nous permet de proposer aux bénévoles qui prennent une part active au fonctionnement fédéral et à l'organisation des événements de défalquer de leurs impôts les frais engagés.

Il convient d'apporter des précisions sur les modalités d'utilisation de cette option, qui permet de bénéficier par exemple pour les frais kilométriques du tarif réel et d'intégrer les frais de péage. Le tarif applicable sur un véhicule de 7CV passe du simple au double à titre de comparaison.

Un lien vers le texte réglementaire est transmis en séance :

<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/5868-PGP.html/identifiant=BOI-IR-RICI-250-20-20120912>

Chantal Signoret-Dussutour nous informe que l'UR14 est depuis longtemps déclarée d'intérêt général et que ce fonctionnement est en place depuis longtemps au sein de l'UR. Elle nous fait parvenir les documents utilisés pour ce faire.

Rappel est fait que ceci n'est pas valable pour les personnes exonérées d'impôts, les frais engagés venant en déduction de l'imposition nette. Sont à préciser pour une large utilisation : les types de frais pris en compte (doute sur les dépenses d'hébergement et de restauration). Une validation doit être faite par le trésorier ou le président : procédure à préparer.

Chantal propose de contacter la trésorière de l'UR14, retraitée des impôts, pour éclaircir les éventuelles zones d'ombre. Marc Bouverne propose de rédiger une note explicative qui sera présentée lors du prochain CA.

Il serait souhaitable que les UR bénéficie également de cette reconnaissance, qui peut être obtenue avec moins de difficultés que la FPF. Dominique Gastaldi l'évoquera lors de la réunion des présidents d'UR de février en s'appuyant sur l'expérience de l'UR14.

La mise en œuvre pour la Fédération permettrait de réaliser d'importantes économies pour toutes les manifestations organisées (Compétitions, Festival, etc.)

Mécénat Michelin : prévoir le rescrit fiscal pour ce cadre sur 2023. Marc Bouverne voit avec Olivier Mühlhoff le sujet.

PRISE EN CHARGE DES REMBOURSEMENTS DES FRAIS DES PRÉSIDENTS D'UR PRÉSENTS LORS DES COMPÉTITIONS

Est évoqué le remboursement des frais des présidents d'UR qui se déplacent sur une compétition nationale ayant lieu dans son UR.

Cette prise en charge n'est pas prévue dans le budget des compétitions. Les petites UR n'ont pas de budget pour rembourser ce type de frais. Il est souhaitable que la déclaration d'intérêt général soit étendue à l'ensemble des URs et que le rescrit fiscal soit largement utilisé dans ce cas.

Il est évoqué la possibilité que le président d'UR soit le représentant fédéral pour les compétitions N2, mais la présence d'un membre du CA autre que le président de l'UR concernée est bien perçue par les clubs organisateurs.

MISE EN LIGNE DES MONTAGES AUDIOVISUELS SUR LE SITE FÉDÉRAL

Les montages audiovisuels ont été mis en ligne sur le site fédéral. Un mot sera publié dans France Photographie pour annoncer cette mise en ligne.

Il serait souhaitable de rajouter club et union régionale sous le nom de l'auteur.

PRISE EN CHARGE POUR LE FESTIVAL

Serge prépare les bordereaux de réservation. La prise en charge pour les participants reste sensiblement la même. Des premiers devis pour les repas du vendredi au samedi midi sont arrivés : menu à 21,80€

RÉFLEXION SUR LE CONTENU DU FESTIVAL

Le festival attire moins de monde que certains salons (Salon de Paris, Montier-en-Der) où les adhérents sont contents de rencontrer la FPF.

Se pose la question du village des partenaires à maintenir ou pas.

Pour le festival du Creusot, un contact a été pris avec Gérard Holz pour une présentation de photos avec des anecdotes, sur le sujet du sport et les jeux olympiques. Le coût est de 3000€ + TVA (probablement) + déplacement et hébergement. Total prévisionnel : environ 4000€. Ce coût ne couvrirait pas que l'animation d'une tranche d'une heure et demie, mais également toutes les phases de partage avec les jeunes, lors des repas, etc.

Le coût lié à cette animation est évoqué et suscite des interrogations. Inviter un photographe moins connu du grand public ne coûterait pas moins cher avec un impact moindre. Il est évoqué la prise en charge partielle par la commune, mais qui a rendu un avis négatif sur ce point.

La notoriété de l'invité a un impact important sur les personnes qui se déplacent (peu d'affluence pour Matthieu Riccard à Montignac, plus pour Annie Duperey).

Le principal problème réside dans l'attractivité du festival : le village des marques, les remises de prix ne le sont pas. Les partenaires présents pour le village des marques ne voient pas assez de monde.

Jean-Pierre Lucas propose de les faire donner des conférences, ce qui serait gratuit. Jean-Pierre Lucas et Olivier Mühlhoff prennent contact avec les partenaires pour voir ce qui pourrait être organisé.

En résumé, le CA valide la présence de Gérard Holz, qui participera au jury pour la galerie « sport ».

RÉFLEXION SUR LE CONTENU DU FESTIVAL

Les trois collèges sont partiellement à renouveler.

Deux membres cooptés vont devoir être confirmés par les votes : Chantal Signoret Dussutour et Marc Bouverne. Questionnement sur le fait que Jean-Claude Chasseloup accepte de continuer à prendre en charge le département événementiel.

Les sortants du 1^{er} collège sont le regretté Jean-Claude et Jean Saleilles. Jean indique qu'il est prêt à passer la main si un membre du CA est tenté par la présidence et l'accompagnera.

Dominique Gastaldi soulèvera la question du renouvellement du 2^{ème} collège lors de la prochaine réunion des présidents d'UR.

Concernant le troisième collège, incertitude sur le département événementiel où Jean-Claude Chasseloup qui est encore en activité n'a pas toujours le temps nécessaire à consacrer à cette activité prenante. Chantal et Francine se sont proposées pour aider.

Pour les élections, un rétro-planning a été fait par Danièle Pruvot, basé sur la tenue d'une AGO le 4 juin par visioconférence. Le 5 juin aura lieu un CA avec détermination des postes et élections du 3^{ème} collège.

Séquences de votes (par internet) :

- Adhérents : du 30 avril au 13 mai
- Présidents de club : 14 mai au 23 mai
- Présidents d'UR : du 24 mai au 30 mai. 2 votes : avec les voies de leur UR + 2^{ème} collège.

Il faut que les candidatures soient reçues en vue de la publication de La Lettre (comité de rédaction le 26 mars, première réunion le 8 mars).

- Date limite de réception des candidatures 1^{er} et 2^{ème} collège : 25 mars. L'appel à candidature sera fait via le mot du Président en détaillant la procédure.
- Date limite de réception des candidatures au 3^{ème} collège : 5 avril.
- Date limite de réception des articles pour la lettre : 21 mars.
- Date limite de réception des rapports moraux et financiers des présidents d'UR : 15 mars.

POINTS DIVERS

Calendrier des réunions

- Mécenat Michelin Jeunesse le 18 janvier
- Bureau le 23 janvier
- Comité de pilotage le Creusot le 31 janvier

- Prochain conseil d'administration le 8 février

Rappel : avant diffusion d'un FIF, il doit être soumis à Danièle Pruvot ou Fabienne Mondié pour relecture afin d'éviter les coquilles. Sandra a été formée pour diffuser des FIF.

Boutique : Sandra a été formée pour mettre à jour l'inventaire sur le site fédéral. Bien penser à rappeler aux adhérents qu'ils doivent indiquer une adresse s'ils souhaitent recevoir la commande chez eux.

Support informatique : beaucoup d'erreurs ont été constatées lors des inscriptions des clubs et de leurs adhérents qui se traduisent par des manipulations en direct dans la base de données des adhérents, complexes et sources de potentiels problèmes ultérieurs. Outre le temps passé par les bénévoles, ces erreurs nécessitent régulièrement l'intervention de notre prestataire Epistème, dont le contrat de maintenance ne couvre pas ces erreurs de manipulation.

Il est donc décidé qu'à l'avenir toute erreur faite par un club devra être assumée et ne sera pas rectifiée en base de données, ceci afin de garantir la cohérence et l'intégrité de notre base de données.

De même, les inscriptions qui ne se feront pas au travers de la base en ligne ne seront plus prises en compte (cas fréquent : envoi d'un chèque avec une liste de nom, charge à la FPF de saisir...).

Une information sera faite aux PresUr via Dominique Gastaldi et aux adhérents via la Lettre dans les semaines qui viennent.

Fin de réunion à 20h00.

ACTIONS À SUIVRE AU PROCHAIN CA

- Communication d'un devis précis au CA concernant l'aménagement intérieur
- Procédure de validation des demandes de reçus fiscaux. Action JS/SB
- Rédaction d'une note explicative concernant le rescrit fiscal. Action MB
- Préparation du reçu fiscal pour Michelin. Action MB
- Appel aux candidats 2^{ème} collègue lors de la prochaine réunion PresUR. Action DG
- Support informatique : communication changements
 - Aux présidents d'UR. Action DG
 - Aux adhérents via la Lettre. Action JS.